

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 457

22 février 2008

SOMMAIRE

Angel Lux III S.à r.l.	21905	Lux-Garantie Advisory S.A. Holding	21895
Angel Lux IV S.à r.l.	21893	Millicom International Cellular S.A.	21895
Boulders Luxco 2 S.à r.l.	21936	Morgan Sandler Securities S.A.	21932
Carrington Fund S.A., SICAV-SIF	21927	Nagoluphy S.A.	21935
Colonnade Holdco N° 2 S.A.	21933	Nedafolo S.A.	21932
Cryologistic Investments S.à r.l.	21907	NEXANS Re	21891
Cryologistic Participations S.à.r.l.	21904	Paomarfin S.A.	21932
Diel Trade and Media Corporation Inter- national S.A.	21912	Pillarlux Coignieres S.à r.l.	21934
Duse S.à r.l.	21901	Prax Capital III, S.C.A., SICAR	21925
EMO Distribution S.à r.l.	21893	Pro-Expansia S.A.	21931
F.C.S. S.A.	21930	ProLogis France I S.à r.l.	21909
FEG S.A.	21931	ProLogis UK LXIX S.à r.l.	21891
Ferodi S.A.	21936	Ratbou S.A.	21932
FFH Financial Holding S.A.	21898	Ruysdael Global Investment S.A.	21934
Fugimo S.A.	21933	Selway S.à r.l.	21915
Headlands New Eagle Holding S. à r.l. ...	21935	SizeDice Holding S.à.r.l.	21913
Holding d'Isiaque S.A.	21931	Strat'n Go S.A.	21934
Kabrya S.A.H.	21936	The Emerging Markets Strategic Manage- ment S.A.	21890
Kortal S.A.	21911	Urbania-Adyal S.A.	21923
Leben Invest 1 S.à r.l.	21929	Verimmo S.A.	21930
Lorine Company International S.A.	21931	Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l.	21929
Lucky-Invest Holding S.A.	21933		
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding ...	21900		

The Emerging Markets Strategic Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.253.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT Luxembourg S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé 5, allée Scheffer - L-2530 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Arnaud Peraire demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

ci-après désignée nommément ou dénommée «l'Actionnaire Unique»,

lequel comparant, ès qualité, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. THE EMERGING MARKETS STRATEGIC MANAGEMENT S.A. (la «Société») est une société anonyme, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.253, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 204 du 1^{er} août 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 617 du 9 août 2001.

2. Le capital social de la Société s'élève à soixante quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par dix mille (3.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

3. CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4. CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. déclare avoir acquis toutes les actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société. Il assume la fonction de liquidateur.

5. CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., en sa qualité d'actionnaire unique (ci-après «l'Actionnaire Unique») et liquidateur de la Société est investi de tous les pouvoirs à ce titre. Il n'a pas recours à une liquidation formelle au sens des dispositions des articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il est ainsi notamment dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

6. L'Actionnaire Unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes, de sorte que la liquidation de la Société est clôturée, sans préjudice des droits de tiers du fait qu'il répondra désormais de tous les engagements sociaux.

7. L'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ou réviseurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

8. Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à compter de la date des présentes chez CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Sur la base de ces faits et déclarations, le notaire acte la dissolution de la Société.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Peraire, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/201. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019340/242/54.

(080017812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

NEXANS Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.741.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 13 novembre 2007

Le Conseil élit Monsieur Patrick Noonan Président du Conseil d'Administration et Monsieur Michel Gilles, Vice-Président, pour la même durée que leur mandat d'Administrateur.

Pour la société NEXANS RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017934/682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

ProLogis UK LXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.306.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769), by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK LXIX S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on October 24, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 346 of March 2, 2002;
- that the capital of the corporation ProLogis UK LXIX S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, fully paid up;
- that ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

21892

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK LXIX S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 24 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 2 mars 2002;

- que le capital social de la société ProLogis UK LXIX S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43154. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019363/220/93.

(080017655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

EMO Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 27.945.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de part sociale sous seing privé du 18 décembre 2007, acceptée par le gérant au nom de la société, le capital social de la société EMO DISTRIBUTION sàrl est désormais réparti comme suit:

	Parts sociales
1) EUROVIANDE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.503:	500
Total:	500

Ellange, le 23 janvier 2008.

Pour extrait conforme

J. Ronk

Gérant

Référence de publication: 2008017803/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Angel Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 899.750,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.782.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Sophie Laguesse, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special proxy of ANGEL LUX PARENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.509 (the «Principal»), by virtue of a proxy dated 19 December 2007, under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with his deed.

The proxy declare and requested the notary to record:

I. That ANGEL LUX IV S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 8 November 2005 by deed of the Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 342 of 16 February 2006.

II. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 24 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1494 of 4 August 2006.

III. That the subscribed share capital of the Company is set at eight hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 899,750.-) represented by thirty-five thousand nine hundred and ninety (35,990) shares.

IV. That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation of the Company and the financial situation of the Company.

V. That the Principal acquired all the shares of the Company referred to in item III above and that as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

VI. That the Principal takes over all the assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VII. That the shareholder register of the dissolved Company has been cancelled.

VIII. That the Principal dully discharges the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to this date.

IX. That the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancy between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingtième jour de décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Sophie Laguesse, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ANGEL LUX PARENT S.à.r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.509 («le Mandant») en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 19 décembre 2007 laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société ANGEL LUX IV S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 8 novembre 2005 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 16 février 2006.

II. Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, préqualifié, daté au 24 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1494 du 4 août 2006.

III. Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille et sept cent cinquante euros (EUR 899.750,-) représenté par trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix (35.990) parts sociales.

IV. Que son Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Que son Mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

VI. Que son Mandant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge suite à l'augmentation de capital, sont estimés à mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue l'anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en même date qu'en tête.

Signé: S. Laguesse, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008019343/5770/87.

(080017698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lux-Garantie Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 38.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2007

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2006, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2008:

M. Jean-Claude Finck, président
M. Ernest Cravatte, vice-président
M Michel Birel, administrateur
M. Gilbert Ernst, administrateur
M. Jean-Paul Kraus, administrateur
M. Jacques Mangen, administrateur
M. Nicolas Rollinger, administrateur
M. Guy Rosseljong, administrateur
M. Paolo Vinciarelli, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Alain Crochet, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Alain Crochet, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2008.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2008019031/1122/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Lars Swenningson, private employee, with professional address at L-3375 Leudelange, 15, rue Léon Laval, acting as the representative of the board of directors of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office at L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval (the Company), pursuant to the resolutions of the meeting of the board of directors of the Company (the Board of Directors) held on December 6th, 2007 (the Board Meeting).

A certified copy of the extract of the resolutions initialed ne varietur by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Kerschen, notary residing then in Luxembourg-Eich, on June 16, 1992, published in the Mémorial C, N 395 of September 11th, 1992. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified on several occasions and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 12th, 2007, not yet published in the Mémorial C.

2) The Company has an issued capital of one hundred fifty two million seventy six thousand three hundred twenty two point fifty United States Dollars (USD 152,076,322.50) represented by one hundred one million three hundred eighty four thousand two hundred fifteen (101,384,215) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each fully paid-in.

3) Article 5 of the Articles, which sets out the authorised capital, reads in relevant parts as follows:

«The Company has an authorised capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 199,999,800.-) divided into one hundred thirty-three million three hundred thirty three thousand two hundred (133,333,200) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50).

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches by the issuing of new shares against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized share capital which until then have not yet been issued by the board of directors.

Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.»

The authorization given under article 5 of the Articles was renewed for a period of five (5) years by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company held on February 17th, 2003 and was recorded in a deed of same date of the undersigned notary.

4.- Pursuant to the Board Meeting minutes, the Board of Directors, referring to certain options over shares of the Company that the Company granted to certain directors and key employees of the Company pursuant to the resolutions taken by the Board of Directors on May 18th, 1998, August 12th, 1999, May 31st, 2000, December 18th, 2001, May 8th, 2003, May 25th, 2004 and May 31st, 2005 resolved inter alia (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New Shares (as defined hereafter), (ii) to acknowledge (x) the exercise of their options over shares of the Company by those persons in the proportions detailed in the minutes of the Meeting and (y) the receipt by the Company to the credit of its bank account of the exercise price for such options, in an aggregate amount of seventeen million two hundred eighty eight thousand nine hundred fifty seven point twenty nine United States Dollars (USD 17,288,957.29) and (iii) to issue the corresponding number of shares of the Company, i.e., eight hundred fifty four thousand nine hundred fifty four (854,954) new shares of the Company, with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New Shares), and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company from an amount of one hundred fifty two million seventy six thousand three hundred twenty two point fifty United States Dollars (USD 152,076,322.50) represented by one hundred one million three hundred eighty four thousand two hundred fifteen (101,384,215) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) per share, to an amount of one hundred fifty three million three hundred fifty eight thousand seven hundred fifty three point fifty United States Dollars (USD 153,358,753.50) represented by one hundred two million two hundred thirty nine thousand one hundred sixty nine (102,239,169) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, with an amount of one million two hundred eighty two thousand four hundred thirty one United States Dollars (USD 1,282,431) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of sixteen million six thousand five hundred twenty six point twenty nine United States Dollars (USD 16,006,526.29) to be allocated to the share premium account of the Company.

5.- Following the above share capital increase of the issued share capital of the Company, article 5, paragraph 2 of the Articles shall be amended and shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. (paragraph 2).** The Company has an issued capital of one hundred fifty three million three hundred fifty eight thousand seven hundred fifty three point fifty United States Dollars (USD 153,358,753.50) represented by one hundred two million two hundred thirty nine thousand one hundred sixty nine (102,239,169) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each fully paid-in.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid increase of capital, are estimated at EUR 123,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at request of the same appearing person, in case of differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Mr Lars Swenningson, employé privé, avec adresse professionnelle au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de MILLICOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, (la Société), en vertu des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) tenue le 6 décembre 2007 (la Réunion du Conseil).

Copies certifiées de ces procès-verbaux, ayant été signées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

1. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Kerschen, à l'époque notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 juin 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C N 395 du 11 septembre 1992. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 12 novembre 2007, non encore publié au Recueil du Mémorial C.

2. Le capital social émis de la Société est de cent cinquante deux millions soixante-seize mille trois cent vingt-deux virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (152.076.322,50 USD) représenté par cent et un millions trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent douze (101.384.215) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune entièrement libérées.

3. L'article 5 des Statuts, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 199.999.800,-) divisé en cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille deux cents (133.333.200) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis d'Amérique cinquante cents (USD 1,50).

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.»

L'autorisation accordée en vertu de l'article 5 des Statuts a été renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 février 2003, telle qu'enregistrée par le notaire soussigné dans un acte notarié de la même date.

4. - Conformément au procès-verbal de la Réunion du Conseil, le Conseil d'administration, en faisant référence à certaines options sur actions attribuées par la Société à certains administrateurs et collaborateurs salariés clés de la Société conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration du 18 mai 1998, 12 août 1999, 31 mai 2000, 18 décembre 2001, 8 mai 2003, le 25 mai 2004 respectivement du 31 mai 2005, a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) l'exercice par ces personnes de leur droit d'option sur les actions de la Société et dans les proportions détaillées dans le procès-verbal de la Réunion et de (y) la réception par la Société au crédit de son compte bancaire du prix d'exercice de ces options, pour un montant total de dix-sept millions deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante-huit virgule vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (17.288.957,29 USD) et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit huit cent cinquante-quatre mille neuf cent cinquante-quatre (854.954) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là, de cent cinquante deux millions soixante-seize mille trois cent vingt-deux virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (152.076.322,50 USD) représenté par cent et un millions trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent douze (101.384.215) actions ayant une

valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent cinquante trois millions trois cent cinquante-huit mille sept cent cinquante-trois virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (153.358.753,50 USD) représenté par cent deux millions deux cent trente-neuf mille cent soixante-neuf (102.239.169) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune et d'affecter le montant d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent trente-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.282.431,- USD) au capital social de la Société et le montant de seize millions six mille cinq cent vingt-six virgule vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (16.006.526,29 USD) au compte prime d'émission de la Société.

5. Suite aux augmentations de capital ci-haut, l'article 5 alinéa 2 des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 2).** Le capital social émis de la Société est de cent cinquante trois millions trois cent cinquante-huit mille sept cent cinquante-trois virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (153.358.753,50 USD) représenté par cent deux millions deux cent trente-neuf mille cent soixante-neuf (102.239.169) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société, en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 123.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Swenningson, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41389. — Reçu 117.478,13 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008019301/206/166.

(080017253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FFH FINANCIAL HOLDING S.A, a «société anonyme», established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, R.C.S Luxembourg section B number 61.605, incorporated by deed of the undersigned notary on the November 10, 1997, published in the Luxembourg Memorial C number 95 of the February 13, 1998, and whose Articles of association have been amended for the last time on December 15, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 976 of the May 18, 2006.

The meeting is presided by Mrs Annick Braquet, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 585,986 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 265,913,244.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation;

2. Discharge to the board of directors and payment of director fees;
3. Appointment of Marnix Wielenga as liquidator and determination of his powers;
4. Appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation);
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

According to the article 14 of the Company's articles of association, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the directors concerning their mandates until today and decides to pay Director fees of a net amount of EUR 10,000.- each to Marnix Wielenga and Leo de Waal.

Third resolution

According to the article 14 of the Company's articles of association the meeting appoints as liquidator: Marnix Wielenga, residing at 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

It is resolved to appoint as liquidation auditor («commissaire à la liquidation») of the Company, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a company incorporated under the law of Luxembourg and having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 65.477.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FFH FINANCIAL HOLDING S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61.605, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 95 du 13 février 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 15 décembre 2005 publié au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et associations numéro 976 du 18 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, avec adresse au 101, rue des Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse au 101, rue des Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse au 101, rue des Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 585.936 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 265.913.244,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au conseil d'administration et paiement des tantièmes.
3. Nomination de Marnix Wielnga, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour et décide le paiement des tantièmes pour l'année en cours d'un montant net de 10.000,- euros chacun à Marnix Wielnga et Leo de Waal.

Troisième résolution

Il est décidé, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, de nommer liquidateur: Marnix Wielnga, avec adresse au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer commissaire à la liquidation de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société constitué en vertu du droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/200. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019339/242/124.

(080017438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2007

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2006, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2008:

M. Jean-Claude Finck, président
 M. Pit Hentgen, vice-président
 M. Michel Birel, administrateur
 M. John Bour, administrateur
 M. Ernest Cravatte, administrateur
 M. Gilbert Ernst, administrateur
 M. Jean Habay, administrateur
 M. Gilbert Hatz, administrateur
 M. Aly Kohll, administrateur
 M. Jean-Paul Kraus, administrateur
 M. Guy Rosseljong, administrateur
 M. Paul Waringo, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que la mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean Hilger, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean Hilger, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2008.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2008019032/1122/37.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Duse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.059.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company (société à responsabilité limitée) REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l., having its registered office at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 125.521,

here represented by Mr Eugenio Agrati, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, through its attorney, declared and requested the notary to act:

- That the appearing person is the sole actual partner of DUSE S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 122.059, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 8, 2006, published in the Mémorial C number 54 of January 26, 2007.

- That the articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the same notary on December 14, 2006, published in the Mémorial C number 246 of February 24, 2007.

- That the appearing person has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing person decides to amend paragraph 7.1. of article seven of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 7. Paragraph 7.1.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Said board of managers shall be composed of at least three managers, at least one of them shall be of the category A, one of the category B and one of the category C.

The manager(s) need not be shareholder(s).»

Second resolution

The appearing person decides to amend article ten of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 10.** In case of a single manager, the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B and a manager of the category C.

The Company shall furthermore be validly bound towards third parties in all matters by the joint or single signature (s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Third resolution

The appearing person decides to give discharge to the resigning managers, Mr Carl Speecke, Mr George Tindley and the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., for the performance of their mandate.

Fourth resolution

The appearing person decides to confirm the appointment of Mr Dominic Andrew White, real estate fund manager, born on March 27, 1972 at Bristol, United Kingdom, residing professionally at I-22100 Moltrasio, Italy, Via Raschi 3A, as manager for an unlimited period and attributes the category A to his mandate.

Fifth resolution

The appearing person decides to appoint as managers of the category B for an unlimited period Mr Eugenio Agrati, company manager, born on November 11, 1947 in Milan, Italy, residing professionally at L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre Dame, and Mr Jacopo Rossi, company manager, born on April 20, 1972 in San Donà di Piave, Italy, residing professionally at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Sixth resolution

The appearing person decides to appoint Mr Eric Magrini, company director, born on April 20, 1963 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as manager of the category C for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l., avec siège à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 125.521,

ici représentée par Monsieur Eugenio Agrati, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de DUSE S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.059, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 54 du 26 janvier 2007.
- Que les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 246 du 24 février 2007.
- Que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de modifier l'alinéa 7.1. de l'article sept des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. Alinéa 7.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Ce conseil de gérance sera composé d'au moins trois gérants, dont au moins un de catégorie A, un de catégorie B et un de catégorie C.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être associé(s).»

Deuxième résolution

La comparante décide de modifier l'article dix des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée valablement en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée valablement en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B et un gérant de catégorie C.

La Société sera en outre engagée valablement en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Troisième résolution

La comparante décide de donner décharge aux gérants démissionnaires, Monsieur Carl Speecke, Monsieur George Tindley et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

La comparante décide de confirmer la nomination de Monsieur Dominic Andrew White, real estate fund manager, né le 27 mars 1972 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à I-22100 Moltrasio, Italie, Via Raschi 3A, comme gérant pour une durée illimitée et attribue la catégorie A à son mandat.

Cinquième résolution

La comparante décide de nommer comme gérants de catégorie B pour une durée illimitée Monsieur Eugenio Agrati, gérant de sociétés, né le 11 novembre 1947 à Milan, Italie, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre Dame, et Monsieur Jacopo Rossi, gérant de sociétés, né le 20 avril 1972 à San Donà di Piave, Italie, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Sixième résolution

La comparante décide de nommer Monsieur Eric Magrini, gérant de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérant de catégorie C pour une durée illimitée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Agrati, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007. Relation GRE/2007/5876. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019293/231/137.

(080017570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Cryologicistic Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.450.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of TCL HOLDING AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at S - 203 14 Malmö, Sweden, by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on December 20, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 647 of April 25, 2002 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on December 22, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 766 of May 3, 2007;

- that the capital of the corporation CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l. is fixed at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares of a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that TCL HOLDING AB prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de TCL HOLDING AB, une société constituée et existant sous les lois de Suède, ayant son siège social à S - 203 14 Malmö, Suède,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 25 avril 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 766 du 3 mai 2007;

- que le capital social de la société CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l. s'élève actuellement à treize mille euros (13.000,- EUR) représentée par treize (13) parts sociales, de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que TCL HOLDING AB précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43160. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019349/220/96.

(080017617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Angel Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 810.875,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.783.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Sophie Laguesse, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special proxy of ANGEL LUX PARENT S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.509 (the «Principal»), by virtue of a proxy dated 19 December 2007, under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with his deed.

The proxy declare and requested the notary to record:

I. That ANGEL LUX III S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 8 November 2005 by deed of the Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 380 of 21 February 2006.

II. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 24 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1480 of 2 August 2006.

III. That the subscribed share capital of the Company is set at eight hundred ten thousand eight hundred and seventy five euro (EUR 810,875.-) represented by thirty-two thousand four hundred and thirty-five (32,435) shares.

IV. That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation of the Company and the financial situation of the Company.

V. That the Principal acquired all the shares of the Company referred to in item III above and that as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

VI. That the Principal takes over all the assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VII. That the shareholder register of the dissolved Company has been cancelled.

VIII. That the Principal dully discharges the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to this date.

IX. That the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancy between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingtième jour de décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

M^e Sophie Laguesse, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ANGEL LUX PARENT S.à.r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.509 («le Mandant») en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 19 décembre 2007 laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société ANGEL LUX III S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 8 novembre 2005 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 21 février 2006.

II. Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, préqualifié, daté au 24 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1480 du 2 août 2006.

III. Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à huit cent dix deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 810.875.-) représenté par trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) parts sociales.

IV. Que son Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Que son Mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

VI. Que son Mandant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge suite à l'augmentation de capital, sont estimés à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue l'anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en même date qu'en tête.

Signé: S. Laguesse, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43731. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008019348/5770/87.

(080017734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Cryologic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.284.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (RCS Luxembourg B 85.450),

by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation CRYOLOGISTIC INVESTMENTS S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on December 23, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 362 of April 21, 2005 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on December 22, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 444 of March 23, 2007;

- that the capital of the corporation CRYOLOGISTIC INVESTMENTS S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, fully paid up;

- that CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l., une société ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (RCS Luxembourg B 85.450), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CRYOLOGISTIC INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 23 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 21 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 23 mars 2007;
- que le capital social de la société CRYOLOGISTIC INVESTMENTS S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS S.à r.l. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

21909

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43159. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019350/220/99.

(080017620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.108.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis FRANCE S.à r.l., a company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 62.260),

by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis FRANCE I S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on January 21, 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 588 of October 28, 1997 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on January 9, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of September 7, 2001;

- that the capital of the corporation ProLogis FRANCE I S.à r.l. is fixed at two million six hundred thousand euro (2,600,000.- EUR) represented by two thousand six hundred (2,600) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, fully paid up;

- that ProLogis FRANCE S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

21910

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis FRANCE S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 62.260),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis FRANCE I S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 21 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 588 du 28 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 7 septembre 2001;

- que le capital social de la société ProLogis FRANCE S.à r.l. s'élève actuellement à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) représenté par deux mille six cents (2.600) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis FRANCE S.à r.l. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43140. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019361/220/97.

(080017650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Kortal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.509.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Volker Sauer, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Mr Anatoly Belozarov, employee, residing at 18-3 Ulitsa Truda, 162600 Cherepovec, Russia,

by virtue of a proxy given on December 21, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation KORTAL S.A., having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on January 30, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 185 of March 10, 2001;

- that the capital of the corporation KORTAL S.A. is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten euro (310.- EUR) each, fully paid up;

- that Mr Anatoly Belozarov, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 21, 2007, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 21, 2007 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Volker Sauer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Anatoly Belozеров, employé privé, demeurant à 18-3 Ulitsa Truda, 162600 Cherepovec, Russie,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme KORTAL S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été constituée suivant acte notarié en date du 30 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 en date du 10 mars 2001;

- que le capital social de la société anonyme KORTAL S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Anatoly Belozеров, précité, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 21 décembre 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 21 décembre 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Sauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43590. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019373/220/95.

(080017784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

DTMC S.A., Diel Trade and Media Corporation International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.229.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Karl Heinz Colonerus, administrateur de sociétés, né le 17 avril 1957, demeurant à B-4760 Bullange, In der Reisbach.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 322 du 27 février 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1095 du 22 octobre 2003.

- La société a actuellement un capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

- toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Karl Heinz Colonerus,

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION S.A. à la date de ce jour;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION S.A.

Les livres et documents comptables de la société DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à B-4760 Bullange, In der Reisbach.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. H. Colonerus, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42631. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019342/242/41.

(080017803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

SizeDice Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 83, rue Jean François Boch.

R.C.S. Luxembourg B 116.227.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs S.A.H.M. van den Dobbelseen, born in Tilburg (The Netherlands) on January 20, 1977, with private address at 83, rue Jean François Boch, L-1244 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the Shareholder).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Shareholder holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of SizeDice HOLDING S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 83, rue Jean François Boch, L-1244 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.227 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 13 April 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 1342 of 12 July 2006 (the Mémorial C);

- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;
- the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 83, rue Jean François Boch, L-1244 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mrs S.A.H.M. van den Dobbelsteen, née à Tilburg (Pays-Bas) le 20 janvier, 1977, demeurant à 83, rue Jean François Boch, L-1244 Luxembourg,

dûment représentée par Frédéric Franckx, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination SizeDice HOLDING S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 83, rue Jean François Boch, L-1244 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.227 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 Avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1342 du 12 juillet 2006 (le Mémorial C);

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 83, rue Jean Francois Boch, L-1244 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F. Franckx, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/210. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019341/242/87.

(080017818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Selway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.679.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of December.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

The company governed by the laws of Panama LTA INVESTMENTS INC., with registered office at Panama, East 54th Street, Arango/Orillac Building, (Republic of Panama), inscribed in the Registro Publico of Panama, Mercantil, under the number 521268,

here represented by Mr. Christian Dostert, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to enact the articles of association of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), to establish as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of SELWAY S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles.

The shares are indivisible toward the Company. Therefore co-owners of shares must be represented toward the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the Managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration.

neration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 15 below, the quorum shall apply taking into account the affected Manager(s) whereas the voting requirements do no more apply.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg Law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance

with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the allocation to the legal reserve and of the interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder the company LTA INVESTMENTS INC., prenamed and represented as said before, and fully paid up by

the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole Shareholder resolves to:

- fix the number of Manager at one (1);
- appoint Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, (Grand Duchy of Luxembourg), as Manager for an undetermined duration; and
- fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société régie par les lois du Panama LTA INVESTMENTS INC., avec siège social à Panama, East 54th Street, Arango/Orillac Building, (République du Panama), inscrite au Registro Publico de Panama, Mercantil, sous le numéro 521268, ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Chapitre I. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société en vue de les détenir à terme. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination SELWAY S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. La propriété d'une part sociale emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, choisi parmi eux ou en dehors.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la

Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Gérants affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de l'allocation à la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société LTA INVESTMENTS INC., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille euros.

Décision de l'associée unique

L'associé unique décide de:

- fixer le nombre de Gérant à un (1);
- nommer Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant pour une durée indéterminée; et
- fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007. Relation GRE/2007/5789. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019443/231/478.

(080017475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Urbania-Adyal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.822.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme URBANIA-ADYAL S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.822, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1575 du 27 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de € 940.000,- pour le porter de son montant actuel de € 60.000,- à € 1.000.000,-, par augmentation de la valeur nominale de chaque action existante de € 1,50 à € 25,-.

2.- Libération intégrale de la nouvelle valeur nominale.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quarante mille euros (940.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (60.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale de chacune des quarante mille (40.000) actions existantes de la société de un euro cinquante cents (1,50 EUR) à vingt cinq euros (25,- EUR).

Deuxième résolution

Le montant de neuf cent quarante mille euros (940.000,- EUR) a été apporté en numéraire par l'actionnaire unique de la société de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme URBANIA-ADYAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social souscrit de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de onze mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007. Relation GRE/2007/5748. — Reçu 9.400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019308/231/62.

(080017353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Prax Capital III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.399.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Ingrid Dubourdieu, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of PRAX CAPITAL III GP, S.à r.l., acting as the general partner of PRAX CAPITAL III, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the «Company»),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company held by circular resolutions effective as of November 30, 2007,

which decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions PRAX CAPITAL III, S.C.A., SICAR, with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2006, published in the Mémorial C on January 29, 2007;

and has now a subscribed share capital of nineteen million eight hundred and thirty-seven thousand nine hundred and forty-three euros and forty-eight cents (€ 19,837,943.48) consisting of one (1) general Partner Share and one hundred and ninety-eight thousand three hundred and seventy-eight Ordinary Shares and a fraction of four thousand three hundred and forty-eight of an Ordinary Share (198,378.4348) with a par value of one hundred euros (€ 100.-) each, all fully paid-in.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») foresees an authorized capital as follows:
« **Art. 7. Share capital.**

...

(f) The authorized capital, including the subscribed share capital, is fixed at sixty million euros (EUR 60,000,000.-) consisting of an aggregate number of five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (599,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorized capital.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 of the Articles, the board of managers of the general partner of the Company, in its meeting held by circular resolutions effective as of November 30, 2007, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five million five hundred and seventeen thousand one hundred and fifteen euros and forty-cents (€ 5,517,115.40) in order to raise it from its present amount of nineteen million eight hundred and thirty-seven thousand nine hundred and forty-three euros and forty-eight cents (€ 19,837,943.48) to twenty-five million three hundred and fifty-five thousand fifty-eight euros and eighty-eight cents (€ 25,355,058.88) by the issue of fifty-five thousand one hundred and seventy-one new Ordinary Shares and a fraction of zero point fifteen of an Ordinary Share (55,171.15), with a par value of one hundred euros (€ 100.-) each.

Thereupon, Ms Ingrid Dubourdieu prenamed, declares that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of a total of fifty-five thousand one hundred and seventy-one new Ordinary Shares and a fraction of zero point fifteen of an Ordinary Share (55,171.15) with a par value of one hundred euros (€ 100.-) each, for a total amount of five million five hundred and seventeen thousand one hundred and fifteen euros and forty-cents (€ 5,517,115.40), and declares that such new Ordinary Shares have been fully paid-in in cash;

Thereupon, Ms Ingrid Dubourdieu prenamed, declares that the new Ordinary Shares have been paid-in by several subscribers, together with a share premium of an amount of two hundred euros (€ 200.-) per new Ordinary Share issued, corresponding to an amount of eleven million thirty-four thousand two hundred and thirty euros and seventy-nine cents (€ 11,034,230.79) also fully paid-in in cash,

so that a total amount of sixteen million five hundred and fifty-one thousand three hundred and forty-six euros and nineteen cents (€ 16,551,346.19) has been available in cash to the Company on November 30, 2007, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

« **Art. 7. Share Capital.**

...

(d) The Company has a subscribed share capital of twenty-five million three hundred and fifty-five thousand fifty-eight euro and eighty-eight cents (EUR 25,355,058.88) divided into one (1) General Partner Share and two hundred and fifty-three thousand five hundred and forty-nine Ordinary Shares and a fraction of five thousand eight hundred and eighty-eight of an Ordinary Share (253,549.5888), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately 7,000.- Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ingrid Dubourdieu, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de PRAX CAPITAL III GP, S.à r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité de PRAX CAPITAL III, S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de ladite Société par résolutions circulaires prises avec effet au 30 novembre 2007,

laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions PRAX CAPITAL III, S.C.A., SICAR a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié le 29 janvier 2007 au Mémorial C;

et qu'elle a actuellement un capital social souscrit de dix-neuf millions huit cent trente-sept mille neuf cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 19.837.943,48) divisé en une (1) Action d'Associé Gérant Commandité et cent quatre-vingts-dix-huit mille trois cent soixante-dix-huit Actions Ordinaires et une fraction d'Action Ordinaire d'une valeur de quatre mille trois cent quarante-huit (198.378,4348) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

« **Art. 7. Capital Social.**

...

(f) Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante millions d'euros (€ 60.000.000,-), divisé en cinq cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (599.999) Actions Ordinaires et une (1) Action d'Associé Gérant Commandité ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Gérant Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Gérant Commandité dans la limite du capital autorisé.»

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a décidé, par résolutions circulaires prises avec effet au 30 novembre 2007, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence cinq millions cinq cent dix-sept mille cent quinze euros et quarante cents (€ 5.517.115,40) pour porter le capital social

souscrit de son montant actuel de dix-neuf millions huit cent trente-sept mille neuf cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 19.837.943,48) à vingt-cinq millions trois cent cinquante-cinq mille cinquante-huit euros et quatre-vingts-huit cents (€ 25.355.058,88) par l'émission de cinquante-cinq mille cent soixante et onze Actions Ordinaires nouvelles et une fraction d'Action Ordinaire d'une valeur de zero virgule quinze (55.171,15), d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Alors, Madame Ingrid Dubourdieu, prénommée, déclare que le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a accepté la souscription d'un montant total de cinquante-cinq mille cent soixante et onze Actions Ordinaires nouvelles et une fraction d'Action Ordinaire d'une valeur de zero virgule quinze (55 171,15), d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, pour un montant total de cinq millions cinq cent dix-sept mille cent quinze euros et quarante cents (€ 5.517.115,40), et déclare que ces actions nouvelles ont été entièrement libérées.

Par conséquent, Madame Ingrid Dubourdieu, prénommée, déclare que ces nouvelles Actions Ordinaires ont été libérées par différents souscripteurs, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cents euros (€ 200,-) par nouvelle Action Ordinaire émise, correspondant à un montant de onze millions trente-quatre mille deux cent trente euros et soixante-dix-neuf cents (€ 11.034.230,79), le tout entièrement libéré en espèces,

de sorte que la somme totale de seize millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quarante-six euros et dix-neuf cents (€ 16.551.346,19) s'est trouvée à la disposition de la Société au 30 novembre 2007, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

4. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital Social.**

...

(d) La Société a un capital souscrit de vingt-cinq millions trois cent cinquante-cinq mille cinquante-huit euros et quatre-vingts-huit cents (€ 25.355.058,88) divisé en une (1) Action d'Associé Gérant Commandité et deux cent cinquante-trois mille cinq cent quarante-neuf Actions Ordinaires et une fraction d'Action Ordinaire d'une valeur de cinq mille huit cent quatre-vingt-huit (253.549,5888) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dubourdieu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008. Relation: LAC/2008/671. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019295/242/151.

(080017566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Carrington Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.643.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CARRINGTON FUND S.A., SICAV-SIF a société d'investissement à capital variable, with registered office at Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 18, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated October 12, 2007, number 2281.

The meeting is opened with Mr Hugues de Monthebert, bank employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed secretary.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on December 14, 2007.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- That it appears from the attendance list, that all the 3,456,979.432 shares in circulation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

To amend the Transitory Dispositions as follows:

«1) The first accounting year begins on the date of the formation of the Company and will end on December 31st, 2008. An un-audited report as of June 30th, 2008 will be issued.

2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting resolves to amend the Transitory Dispositions as follows:

«1) The first accounting year begins on the date of the formation of the Company and will end on December 31st, 2008. An un-audited report as of June 30th, 2008 will be issued.

2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CARRINGTON FUND S.A., SICAV-SIF, société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 12 octobre 2007, numéro 2281.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugues de Monthebert, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées en date du 14 décembre 2007.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 3.456.979.432 actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des Dispositions Transitoires comme suit:

«1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008. Un rapport au 30 juin 2008 non-audité sera émis.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.»

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier les Dispositions Transitoires comme suit:

«1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008. Un rapport au 30 juin 2008 non-audité sera émis.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. de Monthebert, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008. Relation: LAC/2008/426. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019294/242/90.

(080017391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Leben Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.726.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2007 documenté par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2007, LAC/2007/39273.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au siège social de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait conforme

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008019682/7241/20.

(080017694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 339.308,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.207.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 30 octobre 2007:

- que la révocation de Monsieur Guy Harles en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 26 novembre 2007 a été acceptée;
- qu'a été nommé en remplacement du gérant unique démissionnaire, pour une durée illimitée et avec effet immédiat au 26 novembre 2007 la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.993; et
- que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat au 26 novembre 2007 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg vers le 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008019683/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

F.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 96.692.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 2007

- que Monsieur Stéphane Torres, administrateur de société, demeurant à 32, rue de Mulhouse, F-90000 Belfort est révoqué de son poste d'administrateur.

- que Monsieur Stéphane Torres, administrateur de société, demeurant à 32, rue de Mulhouse, F-90000 Belfort est révoqué de son poste administrateur-délégué.

- que Monsieur Vincent Sillegue, demeurant à 3, rue chemin d'Armangies, F-33650 La Brede est nommé au poste d'administrateur de la société, avec effet le 3 décembre 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

- que Monsieur Vincent Sillegue, demeurant à 3, rue chemin d'Armangies, F-33650 La Brede est nommé au poste d'administrateur-délégué de la société, avec effet le 3 décembre 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

- que Monsieur Nicholas James Devine, né à Doncaster (Royaume-Uni), le 6 novembre 1971, demeurant à 61 Angel Road Thames Ditton Surrey KT7 OAZ au Royaume-Uni est nommé au poste d'administrateur de la société avec effet le 7 août 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

- que la société BECKER + CAHEN & ASSOCIES SARL, ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyer, RCS Luxembourg section B numéro 63.836 est révoqué de la fonction de commissaire aux comptes, et que la société GT FIDUCIAIRES SA ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg section B numéro 121.820 est nommé à la fonction de commissaire aux comptes, à compter du 7 août 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

ABROAD FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2008019723/6951/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Verimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 50.623.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 50364 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008019259/211/11.

(080016687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Holding d'Isiaque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008019534/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07621. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lorine Company International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.906.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 14 janvier 2008 à 16.30 heures à Luxembourg, il a été décidé:
- d'accepter la démission de Madame Carine Agostini, née le 27 avril 1977 à Villerupt (France), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LORINE COMPANY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008019830/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 47.700.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008019535/3842/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07626. - Reçu 96 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pro-Expansia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 52.577.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019657/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09260. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 116.147.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 janvier 2008

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATBOU S.A.

Signature

Référence de publication: 2008019679/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Morgan Sandler Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.536.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 août 2007

- Les Actionnaires acceptent la démission de leur poste d'administrateurs, de Madame Ingrid Hoolants et de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec effet au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008019720/777/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Nedafolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 116.293.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 janvier 2008

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEDAFOLO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008019680/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Paomarfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.090.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 30 novembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2007, LAC/2007/42386, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société:
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008019681/211/20.

(080017852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Colonnade Holdco N° 2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.325.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 décembre 2007 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour COLONNADE HOLDCO N° 2 S.A. (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008019947/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Fugimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 110.190.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2007 documenté par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2007, LAC/2007/42671.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au siège social de la société à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait conforme

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008019684/7241/20.

(080017795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lucky-Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.495.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019686/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008, réf. DSO-CM00455. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Ruysdael Global Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.538.

—
- Les actionnaires acceptent la démission de leur poste d'administrateurs, de Madame Ingrid Hoolants et de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec effet au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008019719/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Strat'n Go S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 92.254.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019687/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008, réf. DSO-CM00451. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pillarlux Coignieres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.236.

—
Il résulte du contrat de vente du 28 décembre 2007 que 1.600 parts sociales ordinaires de la Société détenues par PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l. ont été transférées à PILLARLUX COIGNIERES 2 S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.121, de sorte que PILLARLUX COIGNIERES 2 S.à r.l. détient désormais 1.600 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour la société
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008019713/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Headlands New Eagle Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.211.

Il résulte de la résolution prise le 21 juin 2007 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Pour la société
TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008019715/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Nagoluphy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.523.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 21 décembre 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société NAGOLUPHY S.A., réunie au siège social, en date du 21 décembre 2007, a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Révocation du commissaire aux comptes, la société ACOFI S.A., ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,
- Nomination comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2010, avec effet rétroactif pour statuer sur les exercices clos au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006, de:
 - * FIDUCIAIRE FRH S.à r.l., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 58.155.

Strassen, le 8 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2008019714/578/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Kabrya S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 110.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019861/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00414. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Ferodi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, rue Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 76.047.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration le 27 juin 2007

Il résulte des dites résolutions que:

La nouvelle adresse du siège social de la société est:

3, rue Grevelsbarrière à L-8059 Bertrange.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme
FERODI S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008019946/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Boulders Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.906.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.000.

CLOTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société BOULDERS LUXCO 2 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 3 octobre 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 13 décembre 2007.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS, situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront conservées au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019880/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.